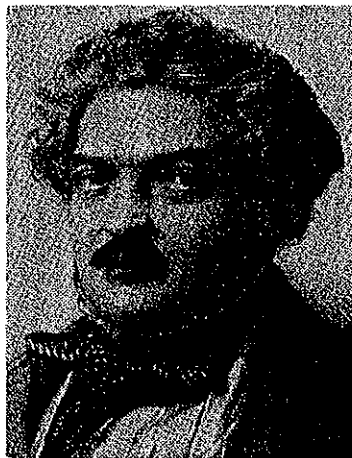


PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 128

(SUPPLEMENT A LA "LETTRE DES AMIS" N° 189 Décembre 2001)

LA VIE POLITIQUE À SAINT-GAUDENS EN 1848 ET LE RÔLE D'ARMAND MARRAST, ENFANT DU PAYS



Par

Marie-Louise GUILLAUMIN

ASSOCIATION
Les Amis des Archives
de la Haute-Garonne



Après le renversement de la Monarchie de Juillet et la proclamation du gouvernement provisoire de la 2eme république, quels ont été les organes successifs du pouvoir dans la ville de Saint-Gaudens et leur évolution pendant l'année 1848, où s'installent en France le suffrage universel (masculin) et la démocratie ?

Quelle place a occupé, dans la vie politique de son Comminges natal, Armand MARRAST, cet éminent journaliste du « *National* » à qui son engagement républicain réserva un destin national, de février 1848 à mai 1849 ?

Si la quête d'éléments relatifs à ces questions renvoie tout naturellement à l'histoire générale de notre pays à cette époque, notre problématique de recherche sera essentiellement fondée sur les articles du journal de SaintGaudens, hebdomadaire local.

Les lendemains de la Révolution de février : rupture avec le passé. Organisation de nouveaux pouvoirs provisoires à Saint-Gaudens

Grâce au télégraphe optique, la province est vite informée de l'avènement de la République. Le 25 février, deux dépêches parviennent à S. Gérard, Sous-Préfet de SaintGaudens, annonçant la nouvelle historique.

La première¹ est une copie de l'acte officiel émanant de LEDRU-ROLLIN, nouvellement nommé ministre de l'Intérieur, adressé aux Préfets, transmis par le Préfet de la Haute-Garonne:

« Le gouvernement est constitué, la nation est appelée à lui donner sanction, vous avez immédiatement à prendre les mesures nécessaires pour assurer au nouveau gouvernement le concours de la population et la tranquillité publique ».

Le secrétaire général de la Préfecture de Toulouse: HANNUIC (signé).

Le gouvernement provisoire de la République formé le 24 février au soir comprend sept députés :

LAMARTINE et LEDRU-ROLLIN, grand ténor du radicalisme et du progressisme avant la lettre, en font partie - et quatre non parlementaires, Louis BLANC, théoricien du socialisme, l'ouvrier ALBERT, deux rédacteurs en chef, FLOCON, à « *La Réforme* » et MARRAST au « *National* ».

La carrière politique de ce dernier commence.

Sa notoriété va vite prendre de l'ampleur dans sa ville natale.

Là, dès le 25, Maxime PELLEPORT, 1^{er} adjoint remplissant les fonctions de maire par intérim depuis décembre 1847², s'est empressé de faire afficher une proclamation rassurante pour les adeptes de la République:

¹ A. D. H. G. - Antenne du Comminges BF 174 - 28/02/1848

² A. D. H. G. - Antenne du Comminges BF 174 24/12/1847

Maxime PELLEPORT est nommé maire par intérim par ordonnance royale du 05/12/1847 en remplacement de Mr. LAPENE

« Aux habitants de Saint-Gaudens:

Ayez confiance dans vos magistrats; ils ne failliront pas à leur devoir ».

La seconde dépêche en provenance de Toulouse a été rédigée à la Préfecture de la Haute-Garonne où de nouveaux pouvoirs viennent d'être installés, une commission municipale et départementale formée pour administrer autrement, dans un esprit républicain :

« La révolution qui vient de s'accomplir nous a placés à la tête de la population toulousaine qui nous a confié les fonctionnements municipaux et départementaux.

Nous nous empressons de l'annoncer aux populations du département afin qu'elles reconnaissent nos pouvoirs, tant que durera notre mission patriotique.

Un grand jour vient de se lever pour la France.

Toulouse, le 25 février 1848.

Signés: JOLY, Président, J. VIVENT, J. PEGOT-OGIER, MULE Aimé, GRATIEN-ARNOULT.

Pour copie conforme, le Sous-Préfet³ ».

Le lendemain Maxime PELLEPORT se hâte de convoquer le conseil municipal issu du suffrage restreint en vigueur sous la Monarchie de Juillet. Ce dernier délègue aussitôt une commission municipale comprenant :

BOUGUES Lucien, TATAREAU aîné, CAMPARAN Jules, membres du conseil municipal, à qui s'ajoutent:

PELLEPORT Adolphe - avoué; DURAND - médecin⁴.

Le rôle de cette commission est d'assister le sous-préfet dans l'exercice de ses fonctions.

La victoire des Républicains et de la démocratie nécessite de mettre en place de nouveaux pouvoirs et une nouvelle administration de la France, avec des hommes sûrs.

La tâche en revient à LEDRU-ROLLIN, assisté de 110 commissaires (terme emprunté à 1793) nommés et répartis dans 85 départements, en majorité de la tendance du National.

Ils exercent les mêmes fonctions que les Préfets de la Monarchie de Juillet, tous révoqués sans exception ainsi que les sous-préfets - sauf 12 (celui de SaintGaudens n'échappera pas à la mesure). Ces derniers doivent être remplacés par des commissions municipales provisoires composées de républicains convaincus⁵. L'œuvre de réorganisation est gigantesque !

En Haute-Garonne, le commissaire Henri JOLY, avocat, né en 1790 à Limoux, « républicain de la veille », est chargé de superviser la gestion de la vie politique du département, avec « tout pouvoir ». Nommé le 27 février, il prend bientôt le titre de commissaire général pour exercer les mêmes fonctions dans le Gers, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne, où il place sous ses ordres des commissaires délégués. Il remplira son rôle sans faiblesses jusqu'au 10 mai 1849⁶.

Le 27 février, « à 6 heures du soir », PEGOT-OGIER, pharmacien, membre de la commission municipale et départementale qui concentre deux administrations, celle du département et celle de la commune de Toulouse, accompagné d'Adolphe PELLEPORT, membre de la commission municipale de SaintGaudens, fondateur, dès le 26 février, du Club républicain radical des ouvriers réunis⁷ arrivent de Toulouse pour prendre possession de la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

Ils sont porteurs d'un arrêté pris ce jour dans le cabinet de la Préfecture, par JOLY, commissaire.

³ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 28.02.1848

⁴ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 28.02.1848

⁵ Maurice AGULHON, *1848 où l'apprentissage de la République*, p.52

⁶ Jacques GODECHOT, *La Révolution de 1848 à Toulouse*

⁷ id.

Les deux hommes fournissent quelques explications et donnent lecture du texte devant la commission municipale qui a été appelée à se réunir:

« Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens est destitué. Il sera immédiatement remplacé dans ses fonctions par une commission municipale et d'arrondissement composée de 5 membres à laquelle sont conférés tous les pouvoirs pour maintenir l'ordre, administrer l'arrondissement et y faire reconnaître le gouvernement républicain.

Sont nommés membres de cette commission, les citoyens:

- PEGOT-OGIER Jean-Marie - pharmacien
- PELLEPORT Adolphe - avoué
- BASCANS Jules - avocat
- BORDERES - pharmacien
- MANENT - médecin

Cette commission entrera en fonction à la réception de la présente ordonnance. Elle pourra s'adjoindre les démocrates dont elle croira devoir s'entourer pour la seconder dans la mission dont elle est chargée.

Fait à Toulouse le 26 février

Signés: JORY; PEGOT-OGIER, membres de la commission administrative et d'arrondissement et secrétaire général: VESIAN.

Pour copie conforme⁸ »

(VESIAN a remplacé HANNUIC démissionnaire).

Mais deux des membres nommés n'acceptent pas leurs fonctions: BORDERES et MANENT.

En conséquence, les membres de la commission administrative et d'arrondissement arrêtent aussitôt:

« Vu la lettre adressée aujourd'hui par le citoyen BORDERES, attendu que le citoyen MANENT ne peut accepter ses fonctions, les citoyens:

- MARIANDE Adolphe - avoué
- THEVENIN - avocat sont nommés membres de la commission municipale et d'arrondissement de Saint-Gaudens.

Signés: PEGOT-OGIER, PELLEPORT Adolphe, BASCANS »

Le même jour, Maxime PELLEPORT, maire par intérim, a réuni la Garde Nationale sur la place Centrale. Après l'avoir passée en revue, assisté du conseil municipal non encore remplacé, il a adressé à ses hommes l'allocution suivante:

« Je vous remercie, au nom du Conseil, de votre empressement à vous rendre à son appel. Vous avez justifié les espérances de tous les bons citoyens. Comme nous, vous savez que l'ordre est une condition indispensable de la liberté. Nous mettons en commun notre volonté et notre force pour maintenir la tranquillité dont notre ville a toujours possédé l'heureux privilège.

Ordre et liberté, c'est le devoir de votre drapeau. Vous y restez fidèles. Moi, je promets de remplir mes devoirs. Enfants de la ville, je suis fier que l'on dise de ma chère cité: elle est bien digne d'être libre. Vive l'ordre et la liberté. »⁹

Pour Maxime PELLEPORT, la liberté est conquise, il s'en réjouit. Il n'y a pas eu et il ne doit pas y avoir de dérapages.

Mais le lendemain, le maire par intérim est remplacé: à l'hôtel de la sous-préfecture, la commission municipale d'arrondissement prend un arrêté qui confie provisoirement les fonctions municipales de la ville à DABEAUX François, avocat libéral qui a adhéré dès les

⁸ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 28.02.1848

⁹ id.

premiers jours au changement de régime; préféré à Maxime PELLEPORT, nommé à ses fonctions par ordonnance royale du 5 décembre 1847 en remplacement de LAPENE, « républicain du lendemain ? » Une autre décision suit :

« Au nom de la République Française, les membres de la commission municipale et d'arrondissement de Saint-Gaudens, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, nomment provisoirement le citoyen DABEAUX, avocat, membre de la dite commission ».

Signés: PEGOT-OGIER; PELLEPORT Adolphe; BASCANS »¹⁰.

Le 1^{er}, à Toulouse, le commissaire JOLY, pour faire cesser une anomalie, supprime la commission départementale et municipale et crée deux commissions distinctes¹¹ : l'une, départementale, de 7 membres, sorte de conseil de préfecture dont il est le chef, à laquelle appartient encore PEGOT-OGIER, l'autre, municipale, de 14 membres, où l'on retrouve GATIEN - ARNOULT.

Ces trois hommes: JOLY; PEGOT-OGIER; GATIEN-ARNOULT; comptaient, depuis 1840, parmi les chefs des « radicaux politiques », qui demandaient un changement « dans la forme du gouvernement »¹².

Le 3 mars, une proclamation du Commissaire JOLY parvient à la SousPréfecture de Saint-Gaudens. Elle fait le point sur la situation politique dans le pays:

«
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS !

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE
CITOYENS,

Une grande révolution s'est accomplie.

Le trône du dernier de nos Rois a été brisé; les privilèges sont abolis.

Le Peuple de PARIS, après cette victoire, a proclamé « LA RÉPUBLIQUE », seule forme de gouvernement de notre Nation, tous les citoyens Français vont être appelés à sanctionner ce grand acte révolutionnaire.

Groupons-nous autour du drapeau et des principes pour lesquels nous avons si longtemps combattu; nous réaliserons ainsi une fois pour toutes cette sublime devise de nos pères : « Liberté, Egalité, Fraternité ! »

VIVE LA REPUBLIQUE

Fait à Toulouse, au Palais National, le 3 mars 1848 »¹³ (13).

Le principe du suffrage universel masculin à partir de 21 ans vient d'être adopté (décret du 2 mars). De prochaines élections sont annoncées. Bientôt fixées au 23 avril, elles mettront en place l'Assemblée Nationale Constituante, formée de 880 représentants du peuple et doivent être la sanction légale de la Révolution de février.

Dés le 8 mars, LEDRU-ROLLIN renforce les pouvoirs des commissaires en les invitant à prendre « toutes les mesures d'ordre et de salut public qu'ils jugeront nécessaires ». L'heure est grave... Comme en 1793, il faut organiser la lutte contre les ennemis de la République, « les ennemis du dedans ».

La circulaire ajoute que « les fonctions publiques, à quelque degré hiérarchique que ce soit, ne peuvent être confiées qu'à des républicains éprouvés. A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus, ne leur ménégez pas les instructions et animez leur zèle ».

¹⁰ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 02.03.1848

¹¹ Jacques GODECHOT, *op. cité*, p.168

¹² *id.*, p. 36

¹³ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 05.03.1848

Il s'agit là d'instructions énergiques et claires, renforcées le 12 mars en ces termes: « quels sont vos pouvoirs ? Ils sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi... Vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public »¹⁴. L'heure est décisive. Partout, l'approche de l'élection des représentants du peuple envahit l'horizon politique.

Premier usage du suffrage universel, Notoriété et premiers succès d'Armand MARRAST à Saint-Gaudens et en Haute-Garonne

Le scrutin de liste et le système des candidatures multiples ont été adoptés. Le bulletin de vote devra comporter autant de noms que de sièges à pourvoir dans le département (1 siège pour 40 000 électeurs).

La Haute-Garonne aura 12 représentants. Plus de 80 candidats vont présenter leur candidature. Le combat électoral s'organise, de nombreux comités se forment. Chaque candidat appartient souvent à plusieurs à la fois¹⁵.

Dans le Comminges, François DABEAUX prend position dès le 11 mars et adresse aux électeurs une lettre publiée dans le Journal de Saint-Gaudens. Il affirme « qu'il veut toutes les libertés que la France vient de conquérir, qu'il applaudit à leur triomphe et les désire toutes sans restriction ». Il invoque « les valeurs » d'ordre, de bonheur du peuple, de respect des propriétés et de sûreté des personnes auxquelles vont ses vœux les plus chers »¹⁶. Par ailleurs, au chapitre des choses heureuses s'inscrit l'ascension d'Armand MARRAST, devenu Maire de Paris (arrêté paru au Moniteur le 10 mars) en remplacement de GARNIER-PAGES qui prend le Ministère des Finances laissé vacant par Michel GOUDCHAUX, vieux militant du National peu motivé dans l'exercice de ses fonctions.

Dans la petite ville, deux comités électoraux se sont constitués: le Comité Radical Républicain présidé par Adolphe PELLEPORT, qui a déjà créé dès le 26 février le Club Républicain radical des ouvriers réunis et veut influencer la politique de l'arrondissement¹⁷ - et un second, le Comité Républicain avec PEGOT-OGIER.

Le 16 mars, lors d'une réunion du premier, organisée pour le choix des candidats à l'ancien Palais de Justice, plusieurs membres de l'autre club pénètrent dans la salle et demandent de se joindre au bureau. Adolphe PELLEPORT répond avec sérénité qu'après avoir fait son propre choix au scrutin secret, le Comité Radical pourra s'ouvrir à des citoyens de l'autre formation, et même à tout citoyen « pour discuter la valeur des candidats désignés séparément ». Il revendique cependant une exception pour Armand MARRAST, maire de Paris, né à Saint-Gaudens en 1801, et pose la candidature... incontournable, de son parent et ami.

Il présente l'homme, ses études, son combat politique, évoque les nombreuses condamnations qu'il a subies sous la Monarchie de Juillet en tant que journaliste d'opposition, son exil en Angleterre, son engagement républicain et « son amour constant pour le peuple ».

Ces paroles déclenchent dans l'assistance un enthousiasme unanime. C'est dans l'euphorie que la candidature d'Armand MARRAST est proclamée aux cris de: « Vive MARRAST, vive Adolphe PELLEPORT »¹⁸.

Le lendemain 17 mars, une réunion commune se tient pour la rédaction du procès-verbal de la séance de la veille et la présentation des deux autres candidats acceptés sans difficultés: Adolphe PELLEPORT lui-même, et PEGOT-OGIER aîné, commissaire du Gers. Désormais, il n'y aura plus qu'un seul comité: le Comité Républicain National, soutenu par JOLY.

¹⁴ Inès MURAT, *La seconde République*, p.145

¹⁵ Jacques GODECHOT, *op. cité*, p.206-208

¹⁶ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 11.03.1848

¹⁷ Jacques GODECHOT, *op. cité*, p. 178

¹⁸ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 20.03.1848

Pour conclure la soirée, sur la proposition de PEGOT-OGIER, les participants se rendent à la place du Ceptre, pour saluer la maison familiale d'Armand MARRAST (immeuble de l'actuelle boucherie Couadau), suivis d'une foule nombreuse qui, rapidement avertie de l'engagement pris, brandit le drapeau de la République et chante la Marseillaise.

Adolphe PELLEPORT donne libre cours à sa joie et prononce un discours enflammé sous les fenêtres de la chambre nationale du vénéré Saint-Gaudinois: « Et moi aussi, je te salue, berceau d'Armand MARRAST... Que n'es-tu au milieu de nous, au sein de ce peuple bien aimé pour jouir de ton bonheur ! Madame MARRAST, sa glorieuse mère, que n'êtes vous témoin de mes transports ?

Armand, les hommes qui saluent ton berceau placé sous les cloches de l'église, ce nid comme tu l'appelles, que tu aimes tant, te sont bien dévoués !... Nous sommes toujours avec toi, soit toujours avec nous ! »

Sur la place, les applaudissements éclatent de partout !¹⁹

Le 20 mars, le Comité Républicain National, comité unique, explique la fusion qui s'est opérée:

« Dans une réunion nombreuse composée de citoyens de Saint-Gaudens, nous avons reçu le mandat de nous constituer en Comité Républicain National. Nous nous empressons de vous en faire part et de solliciter votre adhésion. Isolés, nos efforts comme les vôtres, n'aboutiraient à rien; réunis, ils obtiendront un résultat utile.

Nous voulons la République. Nous la voulons pour toujours... Nous la voulons forte, puissante, par conséquent juste, protectrice énergique de l'ordre »²⁰. Autrement dit, l'union fait la force pour assurer le triomphe de la République. L'ordre ? En ce mois de mars, il a été troublé par les actions violentes commises par des montagnards de la Barousse dans la plaine de la Garonne: pillages, destructions, rançonnement... L'historienne Inès MURAT considère qu'il s'agit de groupes défavorisés agissant contre des groupes plus favorisés²¹. Les gardes nationales de Saint-Gaudens, Miramont, Valentine, Montréjau, rejoints par des villageois menacés, renforcés par un détachement militaire arrivé de Toulouse, sont finalement venus à bout de ces bandes armées de bâtons, outils de travail et fusils de chasse. Trois responsables de l'ordre sont intervenus pour que cesse l'agitation : Adolphe PELLEPORT, membre de la commission municipale d'arrondissement, F. DABEAUX, maire provisoire de Saint-Gaudens, PEGOT-OGIER, colonel de la Garde Nationale. Tout se termine dans la petite cité par une célébration officielle de la « victoire » au nom de la République, un discours du Maire exprimant toute sa reconnaissance aux valeureux défenseurs de l'ordre, qui ont fait 28 prisonniers²².

Mais DABEAUX n'est pas en place pour longtemps. Le 27 mars, un nouveau changement a lieu à Saint-Gaudens: la commission d'arrondissement présidée par DEBERNAT officialise la révocation du conseil municipal issu du suffrage restreint en vigueur sous la Monarchie de Juillet et nomme une municipalité provisoire de 24 noms, à la tête de laquelle est placé le Général Guillaume PEGOT (1773-1858), promu Maréchal de camp en 1812, fils de Bertrand PEGOT, député du Tiers à la constituante, frère de Jean PEGOT²³.

« Nous, commission d'arrondissement,
Considérant que le Conseil Municipal nommé aux dernières élections, a été dissous,
Considérant que la Commission Municipale de Saint-Gaudens est en nombre insuffisant pour constituer la municipalité de la Ville de Saint-Gaudens,
Agissant au nom du peuple,

¹⁹ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 20.03.1848

²⁰ id.

²¹ Inès MURAT, *La seconde République*, p.145

²² Jacques GODECHOT, *op. cité*, p. 156 et A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 06.03.1848

²³ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 28.03.1848

Nous maintenons la révocation du Conseil Municipal, nommons pour constituer la municipalité provisoire de la ville de Saint-Gaudens, les citoyens ... » (24 noms suivent).
Président: PEGOT Guillaume - Maréchal de Camp en retraite.

Signé: DEBERNAT - commissaire d'arrondissement de Saint-Gaudens, bientôt remplacé par BERGOUNIOUX.

Début avril, on plante un peu partout en France des arbres de la liberté. A Saint-Gaudens, le 3, par un temps magnifique, a lieu une grande manifestation qui témoigne de l'accueil chaleureux réservé à la République. La Garde Nationale, rejointe par de nombreux citoyens - plus de 300 - fête son avènement au cours d'un joyeux banquet organisé sur le boulevard de Midi, où de longues tables ont été dressées.

F. DABEAUX, Adolphe PELLEPORT, tous les deux présents, s'associent à la liesse générale.

F. DABEAUX prononce un discours enflammé, ponctué par les cris répétés de l'assistance: « Vive la République, Vive la République ! » En levant un toast, il dit :

« Au peuple ! aux travailleurs, aux ouvriers... à ceux qui produisent tant et qui cependant n'étaient rien, il y a quelques jours encore ! »

Il rappelle la situation d'injustice dans laquelle se trouvaient auparavant les travailleurs français, maillon fort de l'économie du pays, qui étaient exclus du vote par le suffrage censitaire du régime précédent. Quels progrès !

Puis, à cinq heures du soir, un cortège se forme auquel participent le curé de Saint-Gaudens et le clergé rallié de la paroisse pour aller bénir, musique en tête, l'arbre de la liberté qui vient d'être planté sur le boulevard.

L'adhésion de l'Eglise est alors totale.

Après la cérémonie, Adolphe PELLEPORT qui nourrit des ambitions politiques, prend à son tour la parole, mais son discours n'est pas reproduit dans le journal local, car il n'a pu être joint ensuite.

F. DABEAUX, quant à lui, précise dans une nouvelle allocution qu'il est là « en qualité de simple citoyen, qu'il s'efface devant l'initiative qui a été prise en dehors de la mairie, mais s'associe de toute son âme à cette grande solennité ».

Ainsi, il rappelle son éviction de la commission municipale, et poursuit: « cet arbre, croyez-le bien, n'éprouvera pas le sort de ses devanciers. Il sera plus heureux que ceux qui furent plantés par nos pères en 1791, en 1793 - il ne périra pas.

(F. DABEAUX s'est malheureusement trompé !)

Cet arbre vivra pour attester aux âges les plus reculés la grande révolution qui a pour but de changer nos destinées ».

« Vive la liberté ! Vive la République ! »

De vifs applaudissements ont répondu à ces paroles émouvantes²⁴. L'orateur ne manque pas de remarquer, sans doute un peu amer :

« la commission municipale qui vient d'être installée sans ma participation, n'est pas encore installée ! »

Une manifestation identique a lieu à Valentine le 7 mai; plantation d'un arbre de la liberté, discours d'Adolphe PELLEPORT, bénédiction donnée par le curé et son clergé, récitation de prières en présence de la Garde Nationale et de la municipalité²⁵.

L'enthousiasme populaire se manifeste encore par la prise de position des instituteurs du canton de Saint-Gaudens, rassemblés en collège. Ils se prononcent en faveur de la République et de son avenir²⁶.

Le grand jour arrive: celui du « vote universel. »²⁷

²⁴ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 04.04.1848

²⁵ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 08.04.1848

²⁶ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 04.04.1848

²⁷ « vote universel », expression de l'époque

Le 23 avril, les hommes se rendent aux urnes au chef lieu de canton.

Les dépouillements sont effectués en quelques jours. En Haute-Garonne, voici les 16 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Les 12 premiers sont les représentants élus à l'Assemblée nationale constituante. Les suffrages se sont ainsi répartis:

1 Pagès	100 800	7 Malbois	44 892	13 Gasc	35 752
2 Joly	69 515	8 Mulé	44 549	14 Genoude	35 709
3 Marrast	56 546	9 Gatién-Arnoult	42 506	15 Jallier	34 601
4 Dabeaux	53 153	10 Rémusat	42 499	16 Causette	30 600
5 Pégot-Ogier	49 450	11 Espinasse	41 315		
6 Calès	49 323	12 Azelm	41 157		

A. MARRAST s'est placé en 3^{ème} position finale, après PAGES et JOLY. Une belle victoire ! Dans l'arrondissement, il est 2^{ème}, avec 17 763 voix, après PAGES l'Ariégeois (26 080). DABEAUX, né à Aurignac, se classe 4^{ème} avec 15 970 voix, après JOLY qui en totalise 17 164.

Dans le canton de Saint-Gaudens, A. MARRAST est largement en tête, avec 3 957 suffrages. Il devance PAGES de 190 voix, sans surprise. A. PELLEPORT en a recueilli 3 372, mais a fait un mauvais score général et n'est pas élu (29^{ème}). Dans tous les cantons de l'arrondissement, PAGES l'emporte nettement (8 417 voix de plus que MARRAST), et se place en tête pour le département²⁸.

A. MARRAST s'est présenté aussi dans 3 autres départements où il est également élu:

Sarthe, Basses Pyrénées, Seine, où il arrive en 4^{ème} position, LAMARTINE, placé en tête.

Quel va être son choix ? Sans doute n'hésite-t-il pas: il opte pour la Haute-Garonne, berceau de sa famille, où il a lui-même vu le jour.

Le journal local du 22 mars 1848 annonce la nouvelle aux Saint-Gaudinois²⁹.

Le 28 avril, à 18 heures du soir, à la lueur des torches et au son des fanfares, il a proclamé les résultats de tout le pays à l'Hôtel de Ville de Paris.

L'Assemblée élue est en majorité conservatrice. Sur 900 membres élus, les Républicains modérés proches du National sont 500 environ. MARRAST prend place avec eux sur les bancs de la gauche non socialiste.

En Haute-Garonne, le comité central républicain, le parti de JOLY et des hommes de février a remporté un succès indéniable: il compte 8 représentants sur 12 à l'Assemblée Nationale constituante. MARRAST, figurant sur sa liste³⁰.

DABEAUX, républicain des premiers jours³¹ avait quitté Aurignac pour Paris le dernier dimanche d'avril, au moment où une grande fête se déroulait en son honneur dans le petit chef-lieu de canton, domicile de sa mère. Il devait être arrivé le 4 mai pour assister à la première réunion de l'Assemblée, organisée dans la grande salle construite en hâte dans la cour du Palais Bourbon³². On ne pouvait parcourir en diligence plus de 40 à 50 km par jour.

De son côté, JOLY élu représentant du peuple quitte Toulouse le 10, après avoir réorganisé la commission départementale, seulement composée de 5 membres, et désigné l'avocat Théodore LAROCHE pour le remplacer.

Bientôt, les commissaires dans les départements étant supprimés (18 mai), ce dernier devient « préfet ». En juin, il cédera sa place à CAZAVAN par arrêté de pouvoir exécutif³³.

²⁸ A.D.H.G - Antenne du Comminges BF174 - 25.04.1848 supplément

²⁹ A.D.H.G - Antenne du Comminges BF174 - 22.05.1848

³⁰ Jacques GODECHOT, *op. cité*, p. 208

³¹ *id.*, p. 222

³² A.D.H.G - Antenne du Comminges BF174 - 01.05.1848

³³ Jacques GODECHOT, *op. cité*, p. 225-226

Le 15 mai, une dépêche télégraphique arrivée à la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens annonce la formation d'une commission exécutive de 5 membres élus par l'Assemblée : ARAGO; GARNIER - PAGES; MARIE; LAMARTINE; LEDRU-ROLLIN (10 mai). Elle remplace le gouvernement provisoire. MARRAST n'en fait pas partie mais conserve la Mairie de Paris. Sa nomination a été entérinée le 11 mai par le nouveau pouvoir.

Le 20 mai, le Journal de Saint-Gaudens publie une lettre ouverte d'Adolphe PELLEPORT, président du club républicain démocratique, à l'intention d'A. MARRAST, représentant du peuple, « enfant chéri de la ville » en l'honneur de qui vient de se dérouler une grande fête civique en remerciement de sa préférence pour le département de la Haute-Garonne. MARRAST est présenté comme le grand pilier de la République au cours de la journée du 15 mai, où à l'occasion de la question polonaise, l'Assemblée a été envahie par des émeutiers qui y ont semé le désordre, protestant contre le tournant pris par la politique avec l'exclusion du gouvernement des socialistes et des clubs à travers celle de Louis Blanc et de l'ouvrier Albert. Le premier, malgré lui, a été entraîné jusqu'aux Invalides, tandis qu'une petite partie des manifestants, à l'appel de HUBER³⁴, avec BARBES et ALBERT, s'est dirigée sur l'Hôtel de Ville. LAMARTINE et LEDRU-ROLLIN, à la tête de la Garde Nationale, ont marché sur le Palais municipal où l'on croyait MARRAST bloqué, et où BARBES avait pénétré sans peine. Était-ce comme le considère l'historien engagé Henri GUILLEMIN³⁵, un gigantesque piège tendu par MARRAST et ses amis à la Gauche socialiste qui s'y serait naïvement laissée prendre ? INES MURAT, dans son ouvrage sur la Seconde République, estime qu'en l'absence de preuves formelles, cette hypothèse ne peut être valorisée, même si elle se fonde sur un grand nombre de témoignages.

En tout cas, tout rentra dans l'ordre. L'Assemblée fut reconquise, les chefs de l'Extrême-gauche, BARBES et ALBERT, arrêtés sur place par les gardes nationaux et mobiles, les escadrons de dragons, HUBER aussi, mais relâché. Peu après, ce sera le tour de BLANQUI et de RASPAIL, pris le premier chez un ami, le second chez son fils³⁵. Quant à HUBER, qui avait crié « au nom du peuple, l'Assemblée est dissoute. Allons tous à l'Hôtel de Ville ! », il s'enfuit à Londres, seul à avoir été libéré.

Ancien membre de la police secrète de Louis-Philippe, a-t-il été agent provocateur au cours de cette journée complexe du 15 mai ? D'après I. MURAT, il y a de fortes présomptions³⁵.

Revenons à la lettre d'Adolphe PELLEPORT: « Je rappelle encore le passé libéral de l'ancien journaliste MARRAST, les procès dont il a été victime sous la Monarchie de juillet, son exil à Londres après celui d'avril 1831, sa mise au secret à la prison SAINTE PELAGIE dont il a réussi à s'évader avec 27 de ses co-détenus, son engagement républicain au National, et son implication dans la Révolution de février ».

Le 15 mai, pour lui, MARRAST a couru un très grave danger. Les « factieux » ne sont que des éléments redoutables « traîtres et ingrats » qui voulaient se débarrasser de leur compagnon de lutte, de celui qui les a naguère « sauvés » par sa plume. Les vrais républicains sont aux cotés de MARRAST, qu'il faut soutenir, suivre, approuver. Une prière à Dieu, de portée politique, s'élève ensuite:

« Que Dieu vous protège, citoyen MARRAST, pour le bonheur de la France et pour l'affermissement de la République, que nous voulons et que nous aurons avec vous, malgré l'esprit de réaction et d'anarchie ». Salut et fraternité.

Adolphe PELLEPORT

1 000 signatures ont été recueillies sous ce texte, qui témoignent de la ferveur vouée à MARRAST par ses concitoyens et de leur adhésion à ses convictions politiques.

³⁴ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 22.05.1848

³⁵ Inès MURAT, *La seconde République*, p.250

Le même jour, le journal local de Saint-Gaudens publie un autre message adressé également au Maire de Paris par M... avocat, magistrat, nouvel hommage très fort à l'homme célèbre³⁶. Comme A. PELLEPORT, il rappelle ses grands mérites, son combat d'opposant à la Monarchie de juillet, et déclare que le parcours effectué par MARRAST de la rédaction du « National » à la Mairie de Paris – « l'un des postes les plus difficiles qui fut jamais » - a nécessité des qualités exceptionnelles: « haute raison, honnêteté, sûreté de tact ». Il rajoute: « pour se grandir encore, il vient de défendre la liberté contre la tyrannie » - allusion à l'action de MARRAST le 15 mai, contre les chefs d'extrême-gauche.

Enfin, il souligne que son élection dans quatre départements fait apparaître la grande estime dans laquelle est tenu partout cet éminent compatriote. Il invite lui aussi les habitants de Saint-Gaudens à le remercier d'avoir donné « la préférence » à la région qui l'a vu naître et dont il fait la gloire, délaissant « ce grand » Paris qui lui a pourtant prodigué « éloges et ovations » (c'est à dire la Seine).

Ainsi, ce notable voue une admiration sans bornes à celui de ses concitoyens qui a réalisé une telle ascension et vient de manifester sa fidélité à ses origines haut-garonnaises. Peu après, la nouvelle commission municipale répond au vœu exprimé par Mr. M... en envoyant « au citoyen MARRAST » une adresse louant son « attitude énergique » au cours de « la mémorable journée du 15 mai » éloge retentissant du Maire de Paris « qui a frappé les factieux d'impuissance, les insensés qui n'ont pas voulu comprendre que l'Assemblée nationale, c'est le peuple ! » La municipalité rend hommage « à son courage, son sens du devoir » qui lui valent la reconnaissance de la capitale. « Organe de ses concitoyens, elle l'assure de sa confiance et de son affection. Salut et fraternité³⁷. Les membres de la commission municipale signés ».

Officiellement, MARRAST incarne la défense de la représentativité nationale contre « la violence et la volonté d'une minorité d'imposer un régime de dictature, de spoliation et de terreur ».

Les mots sont très forts, reflétant la crainte extrême d'une victoire populaire qui remettrait tout en cause: la propriété privée, l'ordre social, la démocratie !

Les journées de juin (23; 24; 25), réponse immédiate à la dissolution de fait des Ateliers nationaux (décret du 12 juin) ne paraît pas avoir de répercussion à Saint-Gaudens. Le journal en communique la nouvelle par la publication des dépêches télégraphiques adressées le 24 juin aux Préfets par le Ministre de l'Intérieur - RECURT - à 9 heures du matin, puis par le chef du pouvoir exécutif à 1 heure et demie (13h30).

« A 9 heures plusieurs chefs des ateliers nationaux ont fomenté des troubles graves dans Paris. Des barricades ont été élevées.

La Garde Nationale, la Garde mobile, les troupes, la Garde Républicaine ont fait courageusement leur devoir. Elles sont en ce moment maîtresses sur tous les points. »

A 1 h et demie (13h30):

« Par décret de l'Assemblée nationale, Paris est mis en état de siège et l'Assemblée Nationale siège en permanence. Le pouvoir exécutif est confié au Général CAVAIGNAC. La commission exécutive a donné sa démission. Des barricades existent encore: l'accord de la Garde nationale, de l'armée et de la Garde mobile donne la certitude que l'ordre sera bientôt rétabli.

Les gardes nationaux de plusieurs villes sont déjà arrivés, leur exemple doit être imité.

La République sortira triomphante de cette lutte contre l'anarchie. »

Enfin, le 25 juin, à 4 heures et demie du soir, une autre dépêche suit, rassurante: à 16h30 le chef du pouvoir exécutif communique aux préfets:

³⁶ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 22.05.1848

³⁷ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 12.06.1848

« La cause de l'ordre et de la République triomphe. L'arrivée de la Garde nationale des départements a exercé une influence immense.

La marche sur Paris ne doit pas être arrêtée. »

En même temps, le ministre de l'intérieur interdit toute délivrance du passeport aux ouvriers pour Paris³⁸.

A Saint-Gaudens, la nouvelle de la victoire du Général CAVAIGNAC ne peut qu'avoir été accueillie avec soulagement. Rien ne semble avoir transpiré de l'hostilité de MARRAST envers les Ateliers nationaux, et l'appui qu'il a apporté, avec son groupe très sûr (MARIE - BASTIDE - SENARD) à son ami CAVAIGNAC, ministre de la guerre qu'il avait convaincu d'accepter le poste (17 mai), qui a été investi du commandement militaire absolu dès le début de la révolte, puis chargé de l'écraser, nanti des pleins pouvoirs par l'Assemblée le 24 juin, tandis que Paris était déclaré en état de siège. Le 26, c'est chose faite: le bilan des victimes est très lourd du côté des insurgés; une répression implacable sévit.

Le 29, CALVAIGNAC est officiellement consacré chef du pouvoir exécutif. La commission exécutive a démissionné.

Le 17 juillet, une lettre du même Mr. M..., avocat, ancien magistrat, paraît dans le journal de Saint-Gaudens, adressée à A. MARRAST. L'auteur s'est penché sur le discours du maire de Paris publié le 14 juillet dans le National, dans lequel il justifie les mesures prises pour gérer la grande cité et rappelle que l'emploi de tous les fonds a été vérifié et contrôlé par une commission municipale créée par lui-même. L'avocat met ainsi en lumière la probité de MARRAST et couvre une fois de plus de louanges « celui qui le 15 mai, a pris l'initiative d'appeler la Garde Nationale pour combattre l'émeute, celui qui, lors des journées de juin, a défendu le Centre politique et la République. » Il s'exprime au nom « des amis de l'ordre et de la justice » et des concitoyens de MARRAST, compare l'homme à VERGNAUD et aux 20 GIRONDINS morts sur l'échafaud pour avoir voulu sauver « l'humanité de la barbarie »: il s'est opposé « à des barbares en guerre contre la société » conclut-il, faisant resurgir le vieux concept gréco-romain porteur d'exclusion³⁹.

Comme l'observe l'historien M. AGULHON dans son ouvrage « 1848 ou l'apprentissage de la République »⁴⁰ il ne peut être question, pour la province d'admettre le défi lancé par « le pavé de Paris » impertinent et indiscipliné, contre l'Assemblée légitimement élue.

Le citoyen républicain ordinaire ignore les manœuvres et les intrigues, et il y a unanimité derrière le gouvernement... le plus souvent.

A Paris, la carrière de MARRAST se poursuit. Le 19 juillet, son élection à la Présidence de l'Assemblée nationale constituante (il était déjà vice-président) à majorité conservatrice est la conséquence de la puissance du personnel politique proche du National en son sein. Il occupera ce poste-clé jusqu'à la dernière séance, le 26 mai 1849, remplaçant MARIE, élu le 28 juin, mais nommé Ministre de la justice dans le gouvernement CAVAIGNAC. Convaincu qu'en l'absence de constitution, sa fonction lui donne la préséance sur tous les autres pouvoirs, il dirigera les travaux de la Constituante avec esprit et habileté - la grande affaire étant naturellement la préparation et le vote de la constitution.

Continuité de la République: suffrage universel et pouvoirs locaux - autres succès de MARRAST dans le canton de SaintGaudens

Lorsque CAVAIGNAC arrive au pouvoir, la République organise des élections pour remplacer les Conseils municipaux, les conseils d'arrondissement, les conseils généraux désignés sous la Monarchie de Juillet, par des corps d'élus.

³⁸ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 26.06.1848

³⁹ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 17.07.1848

⁴⁰ Maurice Agulhon, *op. cité*, p. 52

Le Ministre de l'Intérieur SENARD, nommé le 28 juin, adresse aux Préfets une longue circulaire contenant les instructions sur le vote du 30 juillet.

« Les élections des conseils municipaux seront faites par les citoyens ayant leur domicile réel depuis 1 an dans la commune et appelés à nommer les représentants du peuple selon le décret du 5 mars et l'acte de gouvernement du même mois⁴¹. »

A Saint-Gaudens, en même temps que se prépare le nouveau scrutin, on parle du prochain règlement des contributions de 48 et des 45 centimes additionnels.

Maintenue par le nouveau ministre des Finances GOUDCHAUX, extrêmement impopulaire, cette taxe déclenchera des troubles dans les communes des environs: Saint-Médard, Latoue (septembre).

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin des élections municipales donne les résultats suivants:

Votants: 905 Majorité Absolue: 453

13 candidats sont élus:

01 Labatut, notaire	758 suffrages
02 Barus, maréchal ferrant	724
03 Pégot, général	710
04 Pelleport Adolphe	659
05 Fages	659
06 Barutant Aimé	656
07 Dispase Calixte	621
08 Bascans, médecin	588
09 Camparan, médecin	553
10 Adoue André	536
11 Milhet, médecin	530
12 Payrau Vincent	464
13 Dartigues Calixte	455

« Les amis de l'ordre se féliciteront avec nous de l'excellence de ces choix » note le journal⁴².

Le 2^{ème} tour a lieu dès le lendemain, pour la désignation des 10 conseillers qui restent à élire. La même tendance l'emporte⁴³. Influence de MARRAST ? Le 27 août, un autre vote réunit les électeurs du canton pour nommer le Conseiller général - au total 1 736 votants. Trois candidats étaient en lice et ont obtenu :

PELLEPORT Maxime	790 voix – élu
SOUQUES – avocat	655 voix
LAPENE fils – avocat	289 voix ⁴⁴

On remarque la place tenue par les avocats - notables éclairés - dans la vie politique de la jeune République.

Bientôt, un nouveau Sous-Préfet est installé à Saint-Gaudens : Louis GRAVE. Arrivé dans la ville le 4 septembre, il adresse dès le 7 une proclamation à ses administrés, et fait connaître la ligne de conduite qu'il se propose de tenir, inspirée par un parfait esprit de conciliation et de justice.

« Je viens parmi vous continuer l'œuvre sainte à laquelle je me suis dévoué depuis mon entrée dans la fonction publique.

Je viens au nom de la République démocratique faire triompher les principes de sa devise trinitaire, principes fondamentaux de l'avènement du règne de la justice. Je suis enfant de nos

⁴¹ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 28.06.1848

⁴² A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 31.07.1848

⁴³ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 06.08.1848

⁴⁴ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 29.08.1848

mêmes montagnes; sous l'influence de leur climat j'ai, comme vous, dans mon jeune âge, aspiré cet air d'indépendance qui se dilate autour d'elles...

Citoyens, nous devons unir nos efforts pour atteindre le même but : le bien de tous.

Notre patrie entre dans une ère nouvelle; il dépend de nous d'en faire une ère de bonheur.

Déposons sur son autel nos haines, nos rancunes, notre égoïsme, je vous convie à cette œuvre de conciliation. »

Il s'adresse ensuite aux habitants des montagnes qui ont porté atteinte à la propriété par la dévastation des forêts, survenue au printemps et réprimée, dont l'inquiétude sera calmée par la réglementation des droits d'usage obtenus à l'Assemblée par MARRAST, DABEAUX. De toute façon, le sous-préfet affirme qu'il sera attentif aux besoins de ces populations, mais exigera en contre-partie le respect des principes de « l'inviolabilité » de la propriété, base de l'organisation sociale sur laquelle doit s'élever la République.

L'ordre, la propriété, l'intérêt pour la chose publique sont les maîtres mots du discours⁴⁵.

Dans le même train de nominations, se trouvait Adolphe PELLEPORT, qui prit de son côté possession de la sous-préfecture de Pamiers et s'adressa également aux citoyens de son arrondissement en les appelant « à la paix, la concorde entre tous, et au ralliement autour du drapeau sacré de la patrie. »

On sait, par la correspondance de son épouse, envoyée de Pamiers à son cousin MARRAST, qu'il souhaite obtenir sa mutation à Saint-Gaudens avant l'élection du Président de la République, pour y examiner l'influence qu'il a toujours montrée en pareille circonstance⁴⁶. Il n'est pas douteux qu'il soutiendrait CAVAIGNAC.

Les Saint-Gaudinois reviennent aux urnes le 10 septembre, les élections municipales du 30 juillet ayant été cassées par le Conseil de préfecture. La réélection de 23 conseillers municipaux a lieu dans la commune, ce dimanche, selon l'arrêté du Préfet. Au premier tour du scrutin :

Votants: 738 - majorité absolue: 370

21 candidats obtiennent la majorité absolue et sont proclamés élus⁴⁷

01	Dispan Calixte	676 voix
02	Barus – maréchal	595
03	Pelleport Maxime	584
04	Fages, gendre Cassé	561
05	Milhet – médecin	555
06	Barutaut Aimé – négociant	546
07	Adoue André	542
08	Caubet Bertrand – confiseur	536
09	Bascans Julien – avoué	523
10	Armalin Jean-Pierre	517
11	Descaillaux – serrurier	506
12	Général Pégot	502
13	Sabatier Antoine-les gavastous	497
14	Puisségur père – pâtissier	490
15	Fages ainé - marchand	490
16	Adema Gaudens	487
17	Lapène fils - avocat	487
18	Court - relieur	443
19	Lafforgue Pierre – charpentier	431

⁴⁵ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 11.09.1848

⁴⁶ Archives privées – Famille MARRAST

⁴⁷ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 02.10.1848

20 Bégue charles – marchand	411
21 Cussat - ex-instituteur	398

Mais, le général PEGOT, étant donné son grand âge et ses infirmités, qui ne lui permettent plus de remplir son mandat, donne aussitôt sa démission. Le même jour, 3 conseillers sont élus au second tour :

Votants: 347

21 Tatareau - président du tribunal	292 voix
22 Faure – typographe	165
23 Armelin Arnault – tanneur	136

On compte parmi les nouveaux édiles, quatre notables dont M. MILHET, nouveau conseiller d'arrondissement élu le 4 septembre, et une majorité d'artisans commerçants. A Paris, la constitution est en cours d'élaboration. La convocation des représentants du peuple par une dépêche adressée aux Préfets, a pour objet la prochaine discussion sur le mode de désignation du Président de la République que MARRAST - rapporteur du projet du comité - souhaiterait voir élu par l'assemblée. Mais il n'est pas suivi...

Dans le journal de Saint-Gaudens du 4 septembre, Mr. M... avocat prononce une fois de plus le panégyrique du personnage célèbre:

« Diriger l'Assemblée est pour son président la mission la plus haute et la tâche la plus difficile; tâche qui exige la réunion des plus hautes qualités: esprit de justice et de convenance infaillibles, connaissance profonde du règlement et des habitudes des parlementaires, sang froid, présence d'esprit et cette science et cet amour des intérêts sociaux devant lesquels s'effacent toutes les vues et les affections particulières, enfin, une fermeté à toute épreuve⁴⁸. »
Pourrait-on tracer portrait plus élogieux ?

Mr. M... - avocat - ne va pas tarder à trouver l'occasion de soutenir vigoureusement son homme politique préféré dans la campagne qui s'ouvre pour la nouvelle élection au poste de conseiller général du canton de Saint-Gaudens. Le 18 septembre est diffusée la nouvelle de la démission de Maxime PELLEPORT conseiller municipal depuis le 10 septembre. Mr M... reprend la plume dans le journal Saint-Gaudinois.

« Le nouveau candidat sera Armand MARRAST. Inutile de le recommander aux préférences des électeurs... Songeons qu'il est au premier rang de ceux qui ont sauvé la France de la barbarie, qu'en préférant la députation de la Haute-Garonne à celle de la Seine. Il a voulu nous faire participer en quelque sorte à l'honneur de sa réputation... Ce pourrait être, outre l'ingratitude, un grand malheur que de se croire à l'abri du danger, et une grande imprudence que de ne pas environner publiquement de toutes nos sympathies les hommes qui nous ont sauvés, et qui seuls peuvent vous sauver encore... Que cette menace nous rende tous sages et nous fasse suffisamment apprécier la seule ancre de salut qui nous reste aujourd'hui⁴⁹. »

Les arguments développés en faveur d'Armand MARRAST sont toujours les mêmes; les lecteurs fortement sensibilisés aux dangers sociaux que redoutent tant les partisans de l'ordre amèneront leur vote dans le bon sens.

Le rayonnement politique de MARRAST dans le canton est tel que nul autre candidat n'a osé l'affronter et que le 4 octobre, il remporte une victoire triomphale.

Sur 2 037 votants, il obtient 2 032 suffrages.

Le 8 octobre, le Sous-Préfet procède à l'installation du conseil municipal, après vérification des procès-verbaux. Par arrêté du préfet, en date du 27 septembre, la tête en est ainsi constituée :

⁴⁸ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 04.10.1848

⁴⁹ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 18.10.1848

Maire: Maxime PELLEPORT
 Adjoints: M. BARUS - maréchal ferrant
 M. BARRUTANT - du Pouech

A cette occasion, Mr. GRAVE a prononcé un discours dans lequel il prône « la conciliation, moteur des cœurs généreux, l'union qui assureront l'avenir d'une ère de bonheur annoncée par l'avènement de la vraie démocratie triomphante. Avec elles, pourront être déclarés « sacrées la propriété, base de toute organisation, la famille, lien de toute société ». Il se félicite qu'au sein du conseil municipal « toutes les classes soient représentées: la magistrature, la propriété, le barreau, la science, le travail, dans leurs caractères les plus intelligents, les plus nobles. »

Il rappelle qu'il a apprécié la démission de Maxime PELLEPORT, après son élection de conseiller général, preuve de son noble désintéressement et cela dans l'intérêt du pays. Le berceau qui l'a vu naître l'accueillera toujours avec des sentiments de reconnaissance et d'amour⁵⁰. »

Maxime PELLEPORT a cédé la place à l'illustre MARRAST.

Votée à une écrasante majorité, le 4 novembre (739 voix contre 30), la Constitution est proclamée le 19 sur la Place de la Concorde, sous la première neige de l'année, en présence des Représentants qui grelottent. Le Président MARRAST lit les 116 articles, MARIE et CAVAIGNAC à ses côtés. L'archevêque de Paris célèbre la messe.

A Saint-Gaudens, le texte est communiqué aux habitants réunis à la Halle par le Sous-Préfet qui prononce ensuite un discours, entouré des fonctionnaires de la sous-préfecture et du clergé. Un TE DEUM sert de support religieux à la cérémonie, et une soirée à la sous-préfecture lui donne un air de fête⁵¹.

Dès lors, les choses vont très vite ! L'élection présidentielle est fixée au 10 et 11 décembre. Il y aura donc à peine un mois de campagne officielle ! En réalité, la campagne officieuse a commencé depuis que le vote pour un président élu au suffrage universel est acquis, c'est à dire depuis la mi-octobre.

A Saint-Gaudens, un comité central électoral s'est formé le 10 novembre et a choisi pour président le général PEGOT. Il a examiné « les différents titres des candidats et pesé les gages que chacun offre à la liberté. » Il s'est ensuite prononcé en faveur du Général CAVAIGNAC. Son bureau, réuni le lendemain, a décidé de populariser sa candidature au moyen de circulaires électorales - on dirait aujourd'hui des tracts - destinés « à éclairer le peuple sur les besoins, comme sur les périls de la France ». Les mérites de CAVAIGNAC seront soulignés: « dans une circonstance mémorable », l'Assemblée lui a confié le soin de sauver la patrie et depuis six mois, il préside avec modération, sagesse et patriotisme aux destinées de la France⁵². »

Véritable candidat officiel, républicain, homme du National, CAVAIGNAC sera battu par « le candidat pour tous », Louis Napoléon BONAPARTE qui l'emportera avec 74 % des votants:

L.N. BONAPARTE : 5 587 759 voix
 Général CAVAIGNAC : 1 474 687
 LEDRU-ROLLIN : 381 026

Les résultats sont annoncés le 20 décembre par le Président de l'Assemblée nationale qui invite Louis Napoléon à prêter serment et donne lecture de la formule prévue. A Saint-Gaudens, les suffrages ont porté Louis Napoléon en tête, ainsi que dans l'arrondissement,

⁵⁰ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 09.10.1848

⁵¹ A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 20.11.1848

⁵² A.D.H.G – Antenne du Comminges BF174 – 13.11.1848

comme dans l'ensemble du pays. Les protagonistes du comité central sont déçus ! Résultats du vote pour l'élection du Président de la République:

A Toulouse:

Suffrages exprimés	25 014
Louis Napoléon BONAPARTE	15 544
LEDRU-ROLLIN	7 029
CAVAIGNAC	2 441

Dans la Haute Garonne:

Louis Napoléon BANAPARTE	73 947
LEDRU-ROLLIN	15 858
CAVAIGNAC	7 223

L'année 1848, ce fut d'abord, à Saint-Gaudens comme ailleurs, l'installation de pouvoirs successifs dans le cadre républicain, puis la mise en pratique du suffrage universel adopté par décret le 3 mars et la confiance faite à l'enfant du pays, dans les deux élections qui portèrent à la représentation nationale, puis à l'Assemblée départementale, celui que son destin avait hissé à des fonctions sommitales dans la capitale.

En mai 1849, que restait-il à cet homme célèbre qui, de Paris, avait influencé les choix politiques de ses compatriotes ?

Un simple mandat de conseiller général...



MARRAST par Daumier
Cabinet des Estampes